

Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale

RS 0.211.221.311; RO 2003 415

I

Liste des autorités centrales et autorités compétentes chargées de satisfaire aux obligations qui lui sont imposées par la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale selon art. 6 et 23¹

Suisse

Autorité centrale fédérale:

Office fédéral de la justice
Unité Droit international privé
Bundesrain 20
3003 Berne
Suisse
Téléphone +41 (31) 323 8864
Téléfax +41 (31) 322 7864
e-mail: kindesschutz@bj.admin.ch

Autorités centrales cantonales²

- ¹ La liste des autorités centrales et autorités compétentes étrangères n'est pas publiée au RO. Les listes en français et en anglais peut être consultées à l'adresse du site Internet de la Conférence de La Haye: www.hcch.net/index_fr.php?act=conventions.authorities&cid=69 ou obtenues à la Direction du droit international public (DDIP) Section des traités internationaux.
- ² La liste des autorités centrales cantonales peut être consultée à l'adresse du site Internet de l'Office fédérale de la justice: www.bj.admin.ch/content/dam/data/gesellschaft/adoption/kant_zentralbehoerden.pdf

II

Champ d'application le 18 mars 2014, complément³

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Croatie*	5 décembre 2013 A	1 ^{er} avril 2014
Haïti	16 décembre 2013	1 ^{er} avril 2014
Monténégro*	9 mars 2012 A	1 ^{er} juillet 2012
Serbie	18 décembre 2013 A	1 ^{er} avril 2014

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet de la Conférence de La Haye: http://hcch.e-vision.nl/index_fr.php ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

³ La présente publication complète celles qui figurent au RO **2006** 1655, **2008** 1635, **2010** 937, **2011** 3297 et **2013** 3561.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).